

France-Paris: Floor and wall covering work

OJ S 32/2015 14/02/2015

Contract notice – utilities

Supplies

Directive 2004/17/EC

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: Poste Immo

Postal address: 35-39 boulevard Romain Rolland

Town: Paris Cedex 14

Postal code: 75618

Country: France

For the attention of: Pierre Le Floc'h

E-mail: pierre.le-floch@poste-immo.fr

Telephone: +33 155445372

Internet address(es):General address of the contracting entity: <http://www.poste-immo.fr>Address of the buyer profile: <http://www.laposte.fr/fournisseurs>Electronic access to information: <http://espacefournisseurs.inter.laposte.fr/Pages/Details.aspx?mail=1&IDOP=11644>Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eachats-laposte.bravosolution.com/login.jsp>**Additional information can be obtained from:**

Official name: [Poste Immo], direction financière et des achats (DFiA)

Postal address: CP C804, 35-39 boulevard Romain Rolland

Town: Paris Cedex 14

Postal code: 75618

Country: France

For the attention of: Pierre Le Floc'h

E-mail: pierre.le-floch@poste-immo.fr

Telephone: +33 155445372

Internet address: <http://www.poste-immo.fr>**Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: [Poste Immo], direction financière et des achats (DFiA)

Postal address: CP C804, 35-39 boulevard Romain Rolland

Town: Paris Cedex 14

Postal code: 75618

Country: France

For the attention of: Pierre Le Floc'h

E-mail: pierre.le-floch@poste-immo.fr

Telephone: +33 155445372

Internet address: <http://www.poste-immo.fr>**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: [Poste Immo], direction financière et des achats (DFiA)

Postal address: CP C804, 35-39 boulevard Romain Rolland

Town: Paris Cedex 14
Postal code: 75618
Country: France
For the attention of: Pierre Le Floc'h
E-mail: pierre.le-floch@poste-immo.fr
Telephone: +33 155445372
Internet address: <http://www.laposte.fr/fournisseurs>

I.2. Main activity

Postal services

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity

Accord de partenariats pour la fourniture de sols PVC.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

NUTS code FR France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La société désignée dans le cadre de la procédure de mise en concurrence conclura un «accord de partenariat» qui organisera un partenariat non exclusif portant sur la fourniture de sols PVC à prix directeur aux entrepreneurs titulaires de marchés de travaux ainsi qu'aux titulaires de marchés globaux portant sur la fourniture et la pose de sols PVC qui seraient ultérieurement choisis par le groupement de commandes pôle immobilier.

Les candidats devront proposer à titre obligatoire, un prix directeur pour la fourniture de sols PVC; ceux qui le souhaitent pourront proposer un prix directeur portant, outre la fourniture des sols PVC, sur la réalisation de prestations de pose des sols PVC objets de l'«accord de partenariat». Les candidats qui ne proposeraient qu'un prix directeur pour la réalisation de prestations de pose verront leur offre rejetée.

Cet «accord de partenariat» s'inscrit dans une démarche de stratégie et d'optimisation de l'achat consistant à insérer dans les marchés de travaux et les marchés globaux portant sur la fourniture et la pose de sols PVC à passer par le groupement de commandes pôle immobilier, des clauses incitatives liées à la recherche d'une meilleure qualité des prestations et à la réduction des coûts de production.

II.1.6. CPV code(s)

45430000 Floor and wall covering work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 60 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le candidat devra fournir à La Poste avant la signature du contrat une attestation d'assurance (RC exploitation, RC professionnelle, RC produit).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Financement du marché par les ressources propres de La Poste.

La Poste procède au paiement, sauf disposition légale contraire ou accord spécifique entre les parties, dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

L'euro est l'unité monétaire choisie pour le paiement des prestations, fournitures ou travaux.

Les sous-traitants bénéficieront du paiement direct dans les conditions de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 modifiée.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat remettra, en même temps que la demande de participation, les documents indiqués ci-dessous:

1. Un extrait K-bis ou équivalence.

2. S'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.

3. Une déclaration dûment datée et signée sur papier à en-tête du fournisseur, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance 2005-649 du 6.6.2005 (document disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr>).

La non remise des documents sus mentionnés entraînera l'élimination de l'entreprise candidate.

L'ensemble des renseignements demandés aux rubriques III.2.1 à III.2.3 sera fourni via le «Questionnaire d'informations» ou sous format libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des renseignements.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Le candidat remettra, en même temps que la demande de participation, les documents indiqués ci-dessous:

A — Une description des principales activités de la société avec la mention de la répartition en pourcentage du chiffre d'affaires.

B — Une déclaration indiquant le chiffre d'affaires des 3 derniers exercices reprenant les CA globaux, CA relatifs aux prestations auxquelles se réfère le marché (ou DC5 2007 rubrique D1.1 ou équivalent),

— de l'entreprise candidate,

— de l'ensemble des entreprises en cas de groupement,

— de la société mère dans le cas où celle-ci se porterait garante de la capacité économique, technique ou financière du candidat.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Le candidat remettra, en même temps que la demande de participation, les documents indiqués ci-dessous:

A — Une déclaration indiquant les effectifs du candidat (ou DC5 2007 — rubrique F1 ou équivalent).

B — Description de la gamme de produits, protocoles de pose, agréments et certificats associés obtenus ou en cours d'obtention (CE, Avis technique, CERFF, norme NF,...).

C — Attestations de références pour des prestations similaires au cours des 3 dernières années.

D — Attestation garantissant la facilité d'approvisionnement des produits pour l'ensemble des candidats aux marchés de travaux ou marchés globaux et cela quelque soit le chantier.

E — Description de l'équipement technique et des mesures employées par le candidat pour assurer la production nécessaire.

F — Une description du positionnement du candidat sur le référencement de toute ou partie de ses produits aux FDES (norme NF-P 01-010), sur une certification produits (étiquetage, marque NF environnement, ecolabels officiels) et sur une certification système (process, ISO 900_, ISO 1400_) ou sur tout document équivalent.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures): no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of the criteria stated in the specifications or in the invitation to tender or to negotiate

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

EUR_2015-000088

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

25.2.2015 - 11:30

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le coordonnateur du groupement de commandes constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous.

L'«accord de partenariat» objet de la procédure ne doit pas être qualifié de marché ou accord-cadre au sens de l'ordonnance n° 2005-649 du 6.6.2005. Toutefois, le groupement de commandes pôle immobilier souhaite choisir son titulaire au terme d'une procédure transparente qui respecte l'égalité entre les candidats. Cette procédure est initiée par la publication du présent avis. Elle sera suivie par des négociations avec les candidats admis à participer. Cette procédure ne constitue pas une «procédure de passation» formalisée au sens de l'ordonnance précitée. Les rubriques II.1.2, II.1.3, IV.1.1, VI.4.1 et VI.4.3 ont été

renseignées par défaut mais ne doivent pas être prises en compte.

En effet, la signature de l'«accord de partenariat» ne donnera lieu à aucune commande ni à aucun paiement au bénéfice de son titulaire de la part des membres du groupement de commandes pôle immobilier.

Il sera en revanche prévu, à la discrétion du groupement de commandes pôle immobilier, dans les marchés de travaux et les marchés globaux qui seront ultérieurement conclus par le groupement de commandes pôle immobilier avec des entrepreneurs et/ou titulaires choisis au terme d'une procédure de mise en concurrence, que ces entrepreneurs et/ou titulaires ont l'obligation de se rapprocher du titulaire de l'«accord de partenariat» pour se voir proposer un tarif portant sur les fournitures nécessaires à l'exécution du marché pour lequel ils candidatent. Le titulaire de l'«accord de partenariat» s'engagera à proposer à tout candidat qui le contacte un tarif qui ne peut être supérieur à celui prévu par l'«accord de partenariat» objet de la présente procédure. Ce n'est que si les candidats aux marchés de travaux ou aux marchés globaux trouvent à se fournir à un prix inférieur à celui proposé par le titulaire de l'«accord de partenariat» en produits de qualité au moins équivalente qu'ils pourront soumettre une offre proposant des fournitures acquises auprès d'une société autre que le titulaire de l'«accord de partenariat».

Si l'«accord de partenariat» porte également sur des prestations de pose, le groupement de commandes pôle immobilier pourra, s'il le souhaite, obliger les titulaires de marchés de travaux et de marchés globaux à se rapprocher du titulaire de l'«accord de partenariat» pour se voir également proposer un tarif pour les prestations de pose nécessaires à l'exécution du marché pour lequel ils candidatent. Le titulaire de l'«accord de partenariat» s'engagera à proposer à tout candidat qui le contacte un tarif qui ne peut être supérieur à celui prévu par l'«accord de partenariat» objet de la présente procédure. Dans ce cas, ce n'est que si les candidats aux marchés de travaux ou aux marchés globaux peuvent effectuer les prestations ou faire effectuer les prestations de pose à un prix inférieur à celui proposé par le titulaire de l'« accord de partenariat » avec un même niveau de qualité qu'ils pourront soumettre une offre proposant des prestations exécutées par eux même ou par une société autre que le titulaire de l'«accord de partenariat».

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance de Paris

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris

Postal code: 75001

Country: France

Telephone: +33 144325151

Fax: +33 144327856

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du TGI de Paris

Postal address: 4 boulevard du Palais

Town: Paris Cedex 01

Postal code: 75055

Country: France

Telephone: +33 144325151

Fax: +33 144327856

VI.5. Date of dispatch of this notice
9.2.2015